Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260305-CC_2026_03_019-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_03_019

Objet : Vote du Budget Primitif 2026 : Ordures Ménagères

LE JEUDI 5 MARS DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, 14 rue Jules Ferry 29710 PLOZEVET, sous la présidence de Josiane KERLOCH.

Présents : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michèle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, DUFOUR Marie-Thérèse, FLOCHLAY Loïc, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, LUCAS Philippe, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentée : PEREIRA Sandra (pouvoir à KERLOCH Josiane).

Absente excusée : BERGOUGNOUX Flore.

Absents : DROGUET Cyril, GENTRIC Guénolé, KERDRANVAT Claude, KERVEVANT Nathalie, PERON Sophie

Secrétaire de séance : KEREZEON Gilles.

Date de convocation et de publication : 20 février 2026

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 29
Votants :
- dont « pour » : 29
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Franck PICHON, Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire que le budget primitif 2026 du budget Ordures Ménagères en fonctionnement et en investissement se présente comme suit :

- En section de fonctionnement
  - Dépenses 3 476 500,00 €
  - Recettes 3 476 500,00 €

- En section d'investissement
  - Dépenses 562 000,00 €
  - Recettes 562 000,00 €

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260305-CC_2026_03_019-DE

L'ensemble du budget est détaillé dans la maquette budgétaire, annexée à la présente délibération ***(Cf Annexe 14).***

Vu le débat d'orientations budgétaires du 22 janvier 2026 ;
Vu le rapport de présentation BP 2026 exposé en commission des finances élargie au bureau communautaire, le 26 février 2026 ;
Vu le rapport de présentation BP 2026 et sa note synthétique présentés en séance ;

Sur proposition de Franck PICHON,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Adopte le budget primitif 2026 relatif aux Ordures Ménagères.**

Le secrétaire de séance,
KEREZEON Gilles.

La Présidente,
Josiane KERLOCH.